



Fiche de renseignements et d'inscription

Handball Club Saint-Maximin 2021/2022

Catégorie	Année de naissance	Tarif annuel (1)
BABYHAND	2017 / 2016 / 2015	120 €
U9	2015 / 2014 / 2013	130 €
U11	2013 / 2012 / 2011	140 €
U13	2011 / 2010 / 2009	155 €
U15	2009 / 2008 / 2007	155 €
U17	2007 / 2006 / 2005	170 €
U19	2005/2004/2003	175€
SENIOR	AVANT 2004	180 €
LOISIR	Avant 2004 16 ans révolus	140 €

Création de licence

Renouvellement de licence au sein du HBCSM (Réduction 50%)

Nom : _____	Prénom(s) : _____
Nom de jeune fille : _____	Type de licence (entourez la mention utile) : Joueur / Loisir / Dirigeant Catégorie :
Adresse : _____	Date de naissance : _____
Code postal : _____	Lieu de naissance : _____
Ville : _____	Taille _____ en _____ cm :
E@mail licencié : _____	_____ Gaucher / Droitier / Ambidextre
E@mail parents : _____	Tél. licencié : _____
Nom et prénoms des parents ou du tuteur : _____	Tél. parent 1 : _____
Médecin traitant : _____	Tél. parent 2 : _____
Tél. médecin : _____	Tél. domicile : _____
Adresse médecin traitant : _____	

J'autorise l'association HBCSM à réaliser et publier des photos et films sur lesquels peuvent apparaître mon enfant ou moi-même. OUI NON

J'autorise mon enfant à faire les déplacements du club avec un dirigeant ou parents de licencié, à défaut je m'engage à l'accompagner (2). OUI NON

DOCUMENTS À JOINDRE POUR LA LICENCE

	Création	Renouvellement
◆ Photocopie du recto de la CNI ou du livret de famille	<	
◆ Certificat médical + questionnaire santé (différent majeur- mineur)	<	<
◆ 1 photo d'identité + 1 enveloppe timbrée, libellée à votre adresse	<	<
◆ Autorisation parentale pour les mineurs	<	<
◆ Attestation honorabilité pour les personnes majeures	<	<
◆ Fiche pack + Fiche Tenue de match	<	<
◆ Fiche arbitrage	<	<
◆ Règlement intérieur du club signé	<	<
◆ Règlement de la licence par chèque bancaire à l'ordre de Handball Club Saint Maximin ou coupon sport /chèques vacances ou espèces, déduction E-pass de 20€ (copie de la carte)ou Helloasso plate forme en ligne.	<	<

Adhésion (3) : _____ €

Signature du licencié ou du représentant légal si mineur

(1) L'inscription inclus l'adhésion au club, le coût de la licence FFHB, l'assurance avec garantie de base et un pack.

(2) CF règlement intérieur du Handball Club Saint-Maximin ci-joint.

(3) Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt de la pratique.

! Pour les joueurs licenciés dans un autre club la saison passée, un droit de mutation sera demandé, fixé par la FFHB.

Pour tout renseignement, contactez Christelle au 06 31 84 28 80 ou Jovanka au 06 20 73 14 65

Handball Club Saint-Maximin Affiliation FFHB : 0983041

Adresse postale : MJA - Boulevard Rey 83470 St-Maximin la Ste-Baume SIRET : 47859086200015 N° APE / NAF : 926C



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom du club :

Date

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE LICENCIÉ MINEUR

Dans le cadre de la demande de ma licence auprès de la FFHandball *, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé ci-après.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence.

J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire



dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire



dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical datant de moins de 6 mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball

Nom et prénom du licencié mineur :

Date (jj/mm/aaaa) :
Fait à :

Signature :

Attestation du représentant légal :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :
Fait à :

Signature :

** Questionnaire applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence uniquement lorsque le licencié est mineur.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Conformément à la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020

Questionnaire de santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Tu te sens très fatigué(e) ?		
Tu as du mal à t'endormir ou te réveilles souvent dans la nuit ?		
Tu sens que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Tu te sens triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Tu ressens une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il mort subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

FICHE PACK

BABY HAND



Photo non contractuelle

MASCULINS ET FÉMININES DE U9 À U13



Photo non contractuelle

FÉMININES À PARTIR DE U15



Photo non contractuelle

MASCULINS À PARTIR DE U15



Photo non contractuelle

MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS AVEC LES INFORMATIONS DU LICENCIÉ

NOM : _____ PRENOM : _____ TEL _____

ANNÉE DE NAISSANCE : _____ CATEGORIE : _____

TAILLE Chasuble _____



Tenues de Match

Restant la propriété du HBCSM

Equipe Masculine



Taille

Taille

Equipe Féminine



Taille

Taille

Gardien



Taille

Taille

FICHE ARBITRAGE

Le HBCSM recrute et forme de jeunes arbitres nés entre 2002 et 2007 !

Cette année le HBCSM souhaite plus que jamais mettre l'accent sur la formation de jeunes arbitres. Il est primordial pour un club d'initier et de former des personnes à l'arbitrage. **N'oublions pas qu'une rencontre ne peut avoir lieu sans arbitre !**

Nous avons la chance d'avoir au club un jeune motivé qui souhaite s'investir personnellement dans ces formations. Marina Consani, encadrera les jeunes arbitres tout au long de l'année.

Alors, intéressé ?!

Votre mission :

1. Participer à au moins 1 formation organisée par les instances officielles du Handball français (géographiquement proche de Saint-Maximin)
2. Participer aux deux séances spécifiques « Arbitrage » organisées par Marina
3. Arbitrer au moins 5 rencontres des catégories d'âge plus jeune du club à domicile, seul(e) ou en binôme, toujours supervisé(e) par Marina ou par un suppléant



Il sera fourni aux jeunes arbitres une tenue complète ! 1 maillot noir, 1 maillot jaune, un short noir avec des poches et 1 paire de chaussette noire ! D'une valeur totale de **90€** ! Un chèque de caution de ce montant vous sera demandé à l'inscription, si le jeune arbitre remplit les 3 points précédents de sa mission le chèque vous sera rendu et la tenue complète donc offerte !

De plus, le licencié bénéficiera d'une réduction de **20€** pour son inscription la saison suivante !

Début septembre une courte réunion sera organisée pour vous expliquer de vive voix ce projet.

Votre enfant est-il intéressé et/ou souhaitez vous participer à la première réunion ? **OUI** **NON** (entourez la mention utile)

Votre numéro de téléphone : _____

Règlement intérieur

Art 1. Tout adhérent doit être en règle des documents (demande de licence, copie de pièce d'identité, photos, fiche de renseignement et photos) pour pouvoir participer aux entraînements et compétitions.

Art 2. Tout nouveau joueur, dispose de deux entraînements pour essais. Au-delà de ces essais, tout joueur doit se conformer à l'article premier.

Art 3. Chaque adhérent se doit d'avoir une attitude de respect et d'écoute envers les différents responsables du club et les autres licencié(e)s du club. Il doit adopter un comportement responsable sur les terrains et au sein du club.

Art 4. Toute attitude antisportive, verbale ou physique envers l'adversaire, les dirigeants de clubs, les spectateurs, les partenaires ou ses coéquipiers sont interdites et seront réprimandées. Toute personne qui aurait un écart de ce type s'exposera à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club pour un licencié. Le HBCSM se réserve également le droit de refuser d'établir une licence en cas de préjudice. Il en est de même pour tout spectateur ne respectant pas le fair-play et les valeurs du sport qui pourront se voir évincer de la salle par le responsable de salle et refuser l'accès futur aux installations si les manquements sont réitérés.

Art 5. Si un arbitre sanctionne un joueur ou un dirigeant par une disqualification directe ou une expulsion, et qu'à la suite du rapport soumis aux autorités de tutelle, celles-ci suspendent le fautif et infligent une amende à l'association, le HBCSM se donne le droit de l'obliger à payer tout ou partie de l'amende reçue.

Art 6. La cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé de remboursement de cotisation en cours de saison en cas de blessure, de démission, de mutation ou d'exclusion.

Art 7. Droit à l'image. L'adhérent, ou ses parents pour un adhérent mineur, autorise(nt) le HBCSM à utiliser les vidéos et photos prises, les reproduire sur tout support (internet, affiches...) pour ses activités. En aucun cas, cela ne sera fait dans un but lucratif et l'adhérent, ou ses parents pour un adhérent mineur, cède(nt) ses droits à titre gracieux pour l'exploitation des droits ci-dessus.

Art 8. Usage des réseaux sociaux. Si tout manquement à l'éthique sportive, irrespect envers un ou des membres du club quels qu'ils soient, irrespect envers d'autres pratiquants non membres de l'association (arbitres, joueurs, dirigeants, spectateurs, instances de tutelle etc) était constaté : non seulement le HBCSM ne saurait être tenu responsable des propos émis mais le club se réserve le droit de déposer plainte auprès des autorités compétentes (instances de tutelle, services judiciaires....).

Il est rappelé que les propos diffamatoires, injurieux, à caractère raciste, xénophobe ou faisant référence à la religion et autres sont pénalement répréhensibles.

Nous attirons l'attention des parents sur le comportement de leurs enfants sur ces réseaux sociaux.

Art 9. Les horaires d'entraînements sont communiqués aux parents et affichés en salles. Les adhérents doivent s'y conformer en respectant l'heure d'arrivée. Pour les licenciés mineurs, les familles doivent impérativement s'assurer que l'entraîneur est présent, et de venir lui confier son enfant.

Si des enfants mineurs doivent se rendre, et rentrer, seuls au lieu d'entraînement, les parents doivent prévenir les responsables du club par écrit, dès le premier entraînement.

Les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant dès l'heure de fin de l'entraînement.

Les dirigeants et entraîneurs ne sont responsables des enfants que pendant ces horaires.

Art 10. Une présence assidue aux entraînements et matches est demandée à chacun.

En cas d'absence à l'entraînement ou au match, le licencié est tenu d'avertir son entraîneur ou responsable d'équipe.

Art 11. Le licencié est tenu de respecter les matériels et équipements mis à sa disposition. Toute dégradation entraînera un remboursement par le licencié des dégâts causés.

Art 12. Lors de déplacements en tournois ou matches, il est demandé aux parents d'accompagner les enfants de manière régulière ou à tour de rôle. Dans l'intérêt des enfants, il est fort appréciable que leurs parents assistent à leurs rencontres. Pour des questions de sécurité le club interdit les conducteurs en conduite accompagnée.

Art 13. La cigarette, l'alcool, ainsi que toute substance interdite par la loi, sont, de fait, formellement interdites dans les locaux, et les environs immédiats, d'exercice de la pratique du handball. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate du licencié du club.

Art 14. Les équipements fournis par le club lors des tournois et matches (maillots et shorts) seront lavés par un organisme choisi par le club. Chaque licencié doit restituer ces équipements dès la fin de la manifestation.

Art 15. Il est indispensable que chaque licencié participe activement à la vie du club. Ainsi, les pratiquants adultes se doivent de soutenir les équipes enfants lors de rencontres. Les licenciés adultes et parents d'enfants licenciés seront sollicités pour tenir la buvette lors de rencontres, et lors d'événements.

Fait à :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le / /